Première prise en charge d'un concours

Dans le cadre d'un concours par année civile, la Direction des Ressources Humaines prend en charge les frais de transport (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, article 6). A la demande de l'agent, l'action sociale UCA complète cette prise en charge pour les frais d'hébergement et frais de restauration.

> *Attention, le dépôt de la demande globale de prise en charge du 1er concours (remboursement part DRH et remboursement part CLASS) se fait désormais sur l'intranet UCA : https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/recrutements-concours/formulaire-de-demande-de-prise-en-charge-1er-concours(https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/recrutements-concours/formulaire-de-demande-de-prise-en-charge-1er-concours).*

Conditions d'attribution

- Validation préalable de la DRH de l'éligibilité du concours au remboursement des frais de déplacements et de la nécessité du recours à un hébergement ;
- L'aide peut être sollicitée pour l'épreuve d'admissibilité et/ou une épreuve d'admission du même concours ;
- Dans la limite d'un concours par année civile et d'une nuitée et de deux repas par épreuve ;
- La nécessité du recours aux repas et/ou à un hébergement est appréciée en fonction de l'horaire de convocation à l'épreuve et de la distance à parcourir selon les modes de transport disponibles ;
- Sans condition de ressources.

Montant de la prestation

- Remboursement des frais d'hébergement sur facture dans la limite du plafond en vigueur dans l' établissement au premier jour du concours ;
- Remboursement forfaitaire des frais de restauration sur justificatif de paiement sur la base du taux en vigueur dans l'établissement au premier jour du concours.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les agents BIATSS, titulaires ou stagiaires, éligibles à l’action sociale UCA ;
- Tous les agents non titulaires éligibles à l’action sociale UCA.

Formulaire de demande

A joindre obligatoirement avec le reste de votre dossier via le lien disponible sur l'intranet DRH.

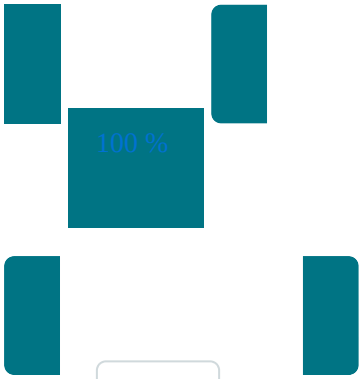

1 */ 1*

Télécharger (https://class.uca.fr/medias/fichier/uca-as-2023-formulaire-frais-de-deplacements-complement-1er-concours_1684229872374-pdf?ID_FICHE=29044&INLINE=FALSE)

Service Recrutement-Mobilité

concours.drh@uca.fr(mailto:concours%2Edrh%40uca%2Efr)

https://class.uca.fr/prestations-sociales/les-prestations-uca/concours/premiere-prise-en-charge-dun-concours(https://class.uca.fr/prestations-sociales/les-prestations-uca/concours/premiere-prise-en-charge-dun-concours)